



BOURG-CHARENTE

# BOURG-CHARENTE



# Journal Municipal



Janvier 2022

# Sommaire



## MAIRIE

<b>Etat civil</b>	P 3
<b>Edito</b>	P 4
<b>Conseil municipal</b>	P 5
<b>Vie de la commune</b>	P 6
<b>Extraits P.V</b>	P 8

## ECOLE

<b>Nouvelles des écoles</b>	P 20
-----------------------------	------

## VIE ASSOCIATIVE

<b>Petit Patrimoine</b>	P 21
<b>APE</b>	P 22
<b>Son et lumière</b>	P 23
<b>Amicale des boules bourgeoises</b>	P 23
<b>Permis d'en rire</b>	P 24
<b>Comité des fêtes</b>	P 25
<b>Société de chasse</b>	P 25
<b>Goules de fripouilles</b>	P 26
<b>Evasion 2000</b>	P 27
<b>Rasap</b>	P 27
<b>Commerces locaux</b>	P 28
<b>Infos diverses</b>	P 29

## INFOS PRATIQUES

### HORAIRES ET PERMANENCES

**MAIRE ET ADJOINTS : de 13H30 à 18H00**

LUNDI Jérôme SOURISSEAU

MERCREDI Alcinda MARBACH

VENDREDI Jean Luc BALLOUT

Rodolphe NOUVEAU

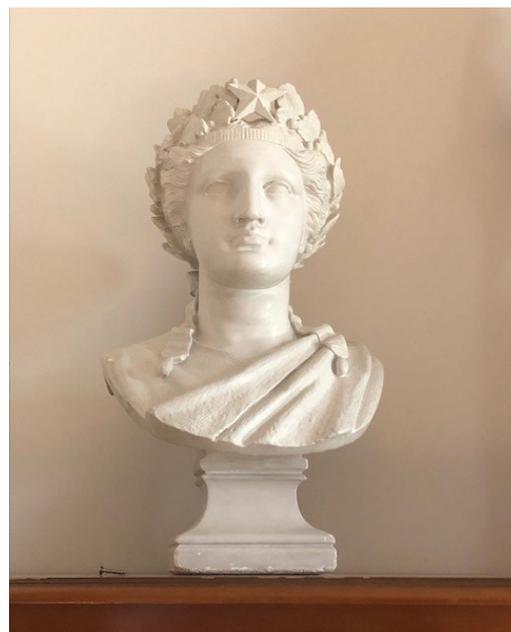
### LE SECRÉTARIAT EST OUVERT :

LUNDI et VENDREDI 13h30 à 18h

MERCREDI 13h30 à 19h

**TÉL. 05 45 81 30 25**

**E-mail : [mairie@bourg-charente.fr](mailto:mairie@bourg-charente.fr)**



Conception : Délégués municipaux au journal communal

Impression : mairie



## Bienvenus aux Nouveaux Arrivants dans notre commune

**Vous venez d'emménager sur BOURG CHARENTE ?**

**Nous vous souhaitons la bienvenue et nous vous serions très reconnaissants de venir vous faire connaître à la mairie.**

**Les services de la commune pourront ainsi vous proposer l'inscription sur les listes électorales, faciliter les démarches de scolarisation, de recensement citoyen de vos enfants etc. ....**

### NOS JOIES



14 Aout 2020	VIALE Victoria Jeanne
23 Février 2021	CORBINEAU Malo Léo
02 Mai 2021	PICARD REBOUL Robin
20 Mai 2021	MOROIU Denis Constantin
17 Août 2021	BENOIT Esteban Nesta
25 Septembre 2021	BONY ROYER Margaux
21 Octobre 2021	GARNIER Hugo Nathan Michel

### NOS UNIONS



16 Janvier 2021	HAWKINS Chrystelle VERRAT Thierry
07 Août 2021	GRANET Tessa Jeanne HEBERT Côme

### NOS PEINES



24 Janvier 2021	MAURIN Claudette
28 Janvier 2021	POUPEAU Robert
29 Janvier 2021	VERT Jésus Noël
03 Avril 2021	LESBAZEILLES Francis
15 Avril 2021	POUPEAU David
1 Juin 2021	SMETS Lucas
24 Août 2021	PINEL Klaas Gilbert
13 Octobre 2021	ROBINAUD Jean Claude
21 Juillet 2021	SAUTS Huguette
21 Novembre 2021	SMARTS Brock John

### FEUX DE PLEIN AIR

#### Rappel de la réglementation

Un nouvel arrêté préfectoral interdit tout brûlage des déchets verts et ménagers sur le département de la Charente.

**Aucune dérogation ne sera délivrée**

### NUISANCES SONORES

#### Rappel de la réglementation

#### Comportement au domicile

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

**Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

#### Activités professionnelles

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, doit interrompre ces travaux entre 20h et 7h.

Les exploitants agricoles pourront, en période de récoltes, utiliser les machines de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes aux jours et horaires suivants : du lundi au samedi de 5h à 23h, le dimanche de 7h à 20h





Cette année 2021 nous aura encore marqué par la crise sanitaire qui n'en finit pas. Lors des vœux de l'an passé, nous pensions tourner la page dans l'année mais force est de constater que ce n'est pas le cas. Mais, malgré cette pression permanente, je souhaite retenir notre capacité collective à nous adapter et à faire preuve de résilience.

Qui aurait imaginé en février 2020, à la veille du premier confinement, que notre pays traverserait cette crise, s'adapterait et, par certains côtés, en sortirait plus fort ?

En ce début d'année 2022, je retiendrai que notre société tient bon malgré la lassitude et l'impact sur le moral ; notre école est au rendez-vous et les enfants poursuivent leur scolarité malgré les difficultés et notre économie nationale, et particulièrement locale, est extrêmement dynamique. Enfin, l'humanité a été capable de créer un vaccin en moins d'un an et de vacciner plusieurs milliards d'êtres humains. Les énergies des scientifiques du monde entier ont permis cette rapidité et jamais un vaccin n'a été proposé à des milliards de personnes ce qui le rend un des plus sûrs de l'histoire de l'humanité. Je vous invite tous à vous vacciner pour vous protéger, la vie est toujours trop fragile.

En 2021, notre commune a continué à progresser. La nouvelle salle des fêtes a été livrée au printemps et inaugurée par la ministre des collectivités locales. Nous aurions aimé faire une grande inauguration mais le contexte sanitaire nous l'a empêché. Nous ferons un événement cette année. C'était un projet phare pour notre commune qui a mobilisé beaucoup d'énergie et je profite de cette occasion pour remercier les partenaires qui ont subventionné ce projet. Quelques travaux de voirie importants ont aussi été réalisés et le lotissement des Fumis est apparu.

En 2022, le conseil municipal va être mobilisé sur de nombreux chantiers. Tout d'abord l'agglomération de Grand Cognac réalise dès ce début d'année le renouvellement des canalisations d'eaux potables dans les anciennes rues de Tilloux : Grand'rue, rue du vieux four, rue de la marquise, impasse de Talevas et rue des Chevallereaux. Cette année, nous allons travailler sur plusieurs dossiers : finalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, plan de réaménagement du "vieux" Tilloux, réhabilitation de la grange de la minoterie à Veillard, réfection de la salle associative dans l'ancien 3ème âge et plusieurs travaux de voirie, etc.

Je profite de ce message pour remercier les bénévoles des associations communales qui ont, eux aussi, traversé deux années difficiles. J'invite tout le monde à garder l'envie de faire ensemble en espérant que cette nouvelle année permettra de reprendre la réalisation de beaux événements. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année en espérant qu'elle vous apportera bonheur, joies, santé et réussites.

"Je suis un optimiste. Cela ne semble pas très utile d'être quelque chose d'autre"  
Winston Churchill.

Le Maire

Jérôme SOURISSEAU



# MAIRIE

## Le Conseil Municipal



Jérôme Sourisseau  
Maire



Jean Luc Ballout  
Adjoint



Alcinda Marbach  
Adjointe



Rodolphe Nouveau  
Adjoint



Vincent Barrett  
conseiller



Agnès Mandin  
conseillère



Olivier Burette  
conseiller



Philippe Gomichon  
conseiller



Benoit Besnard  
conseiller



Florence Charbonnier  
conseillère



Anne Poupeau  
conseillère



Christelle Verrat  
conseillère



Jean Philippe Denis  
conseiller



Louise Woodhams  
conseillère



Cyril Thiers  
conseiller





## Départ en retraite de notre employé communal Alain CAILLAUD

Le lundi 28 juin a été organisé à la salle des fêtes de Bourg Charente, un pot de départ en l'honneur de notre employé communal ALAIN CAILLAUD, et de SYLVIE HAUDEBOURG notre secrétaire de mairie.

ALAIN a fait valoir ses droits à la retraite en juillet 2021. A cette occasion le maire lui a remis la médaille du travail pour les 20 années passés au sein de la commune. C'est une figure connue de tous, recruté par la commune en Janvier 2002.

Il a été chaleureusement remercié pour son investissement, sa disponibilité, son souci du service à la collectivité et aux habitants de notre commune.

Nous lui souhaitons une BONNE RETRAITE .



## Mutation de notre secrétaire Sylvie HAUDEBOURG Mutation de notre employé communal Florian MATRAT

SYLVIE était la secrétaire de mairie depuis février 2014. Elle est partie pour une autre collectivité .

Nous lui souhaitons bonne chance pour ce nouveau poste.

FLORIAN a été muté à GRAND COGNAC, il était en poste aux services techniques depuis janvier 2014.

Nous lui souhaitons bonne chance pour ce nouveau poste.



## Une nouvelle recrue a la mairie et au service technique

Depuis Juillet 2021 la mairie compte une nouvelle recrue.

En effet, Madame Manuela MAILLET a rejoint l'équipe municipale en tant que secrétaire avec Warren BEAUFORT en poste depuis juin 2020.

Dynamique et souriante elle intègre l'équipe avec Warren et Michelle, au service de notre commune.



Warren



Manuela



Originaire de notre commune Jonathan MAZEAU a remplacé Alain CAILLAUD au service technique .

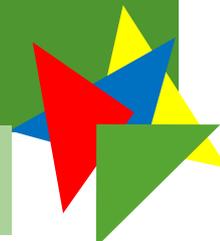
Nous leur souhaitons la bienvenue !

Jonathan

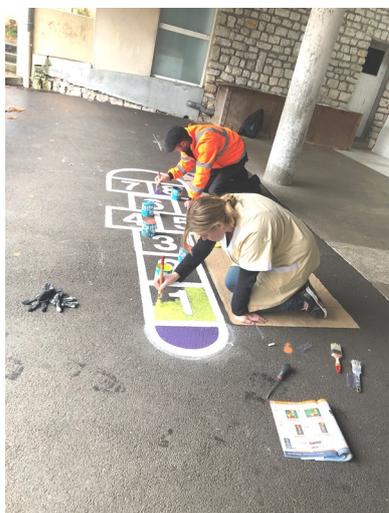


Michelle





## Les élus et les employés donnent de leur temps.



Pendant les vacances Olivia, Laura et Jonathan ont réalisé de nouveaux tracés dans la cour de l'école. Ainsi deux marelles ont vu le jour.

Quelques élus se sont occupés du fleurissement des espaces verts, du parking de la salle des fêtes.



Notre employé communal, aidé d'une élue, s'est affairé à installer les guirlandes de Noël, pour mettre un peu de gaieté en cette période un peu morose. L'année prochaine on essaiera de faire mieux ....



## La doyenne de la commune

Mme SIMON Jeanne plus connue sous le nom de Nenette, a soufflé les cent bougies à son domicile, entourée des membres de sa famille. Née le 29 Janvier 1922, elle a épousé Roger SIMON et de leur union naît une fille.

Ils ont tenu une épicerie sur la commune dans les années 1950 et jusqu'à leur retraite.

Nous lui souhaitons une bonne santé.



## Commémoration du 11 Novembre.

La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 Novembre, a pu avoir lieu à nouveau cette année et de nombreux habitants étaient présents.

Après la lecture du discours du ministre des Anciens combattants par M le maire, les enfants de l'école accompagnés de leurs enseignantes, ont interprété l'hymne national.

Suite à la cérémonie, le verre de l'amitié a été offert par la municipalité.





## SEANCE DU 17 MARS 2021

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2020 du budget principal de la commune.

Le résultat d'investissement de clôture pour l'exercice 2020 est un excédent de 55 320,66 euros (somme reprise au budget primitif 2021 article 001 résultat d'investissement reporté).

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 240 702,39 euros.

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 est un excédent de 151 030,45 euros (Somme affectée au 1068 pour 185 381,73 euros et en report à nouveau au 002 pour 685,84 euros).

Après le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère sur les comptes présentés.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ; le conseil municipal**

ADOpte les résultats du compte administratif 2020 présenté ci-dessus.

### **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- après avoir entendu, délibéré et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;
- vu le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier de Jarnac ;
- après avoir constaté les résultats définitivement arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;

#### ***Compte Administratif***

Résultat de clôture de fonctionnement : excédent de :	<b>186 067,57 €</b>
Résultat de clôture d'investissement : excédent de :	<b>55 320,66 €</b>
Besoin de financement sur les restes à réaliser :	<b>240 702,39 €</b>
Besoin global de financement :	<b>185 381,73 €</b>
<b>Affectation en réserves pour 185 381,73 € et un report à nouveau pour :</b>	<b>685,84 €</b>

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

Après avoir entendu l'analyse et les explications de Monsieur le Maire concernant le budget primitif, il en ressort que :

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 747 271,45 euros y compris le virement à la section d'investissement de 192 482,81 euros, excédent de fonctionnement reporté : 685,84 euros.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 032 750,24 y compris le virement de la section de fonctionnement de 192 482,81 euros, excédent d'investissement reporté : 55 320,66 euros.

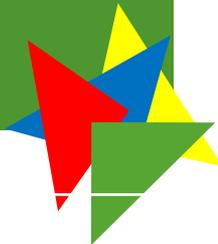
### **Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

Approuvent le budget primitif 2021 de la commune tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2020 du budget annexe du MULTIPLE RURAL.





Le résultat d'investissement de clôture pour l'exercice 2020 est un déficit de 3 990,75 euros (somme reprise au budget primitif 2021 article 001 résultat d'investissement reporté).

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 est un excédent de 4 958,21 euros. (Somme affectée au 1068 pour 3 990,75 euros et en report à nouveau au 002 pour 967,46 euros).

Après le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère sur les comptes présentés.

## **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : le conseil municipal**

ADOpte les résultats du compte administratif 2020 présenté ci-dessus.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU MULTIPLE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- après avoir entendu, délibéré et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;
- vu le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier de Jarnac ;
- après avoir constaté les résultats définitivement arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;

#### ***Compte Administratif***

Résultat de clôture de fonctionnement : excédent de	<b>4.958,21 €</b>
Résultat de clôture d'investissement : déficit de	<b>3.990,75 €</b>
Besoin de financement sur les restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>
Besoin global de financement :	<b>3.990,75 €</b>
<b>Affectation en réserves pour 3.990,75 € et un report à nouveau pour :</b>	<b>967,46 €</b>

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 MULTIPLE RURAL**

Après avoir entendu l'analyse et les explications de Monsieur le Maire concernant le budget primitif, il en ressort que :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 12 265,46 euros y compris le virement à la section d'investissement de 4 058,00 euros, excédent de fonctionnement reporté : 967,46 euros.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 9 048,75 euros, y compris le virement à la section de fonctionnement de 4 058,00 euros, sans excédent d'investissement.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

Approuve le budget primitif 2021 du Multiple Rural tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FUMIS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2020 du budget annexe lotissement « Les Fumis ».

Le résultat d'investissement de clôture pour l'exercice 2020 est un déficit de 112 075,06 euros (somme reprise au budget primitif 2021 article 001 résultat d'investissement reporté).



Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 est un excédent de 49 320,00 euros.

(Somme affectée au 1068 pour 112 075,66 euros et en report à nouveau au 002 pour 62 755,66 euros).

Après le retrait de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère sur les comptes présentés.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ; le conseil municipal**

ADOpte les résultats du compte administratif 2020 présenté ci-dessus.

## **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FUMIS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- après avoir entendu, délibéré et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 ;
- vu le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier de Jarnac ;
- après avoir constaté les résultats définitivement arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;

### ***Compte Administratif***

Résultat de clôture de fonctionnement : excédent de :	<b>49.320,00 €</b>
Résultat de clôture d'investissement : déficit de :	<b>112.075,66 €</b>
Besoin de financement sur les restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>
Besoin global de financement :	<b>112.075,66 €</b>
<b>Affectation en réserves pour 112.075,66 € et un report à nouveau pour :</b>	<b>62.755,66 €</b>

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 LOTISSEMENT LES FUMIS**

Après avoir entendu l'analyse et les explications de Monsieur le Maire concernant le budget primitif, il en ressort que :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 350 529,07 euros, excédent de fonctionnement reporté : 49 320,00 euros.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 245 914,70 euros, sans excédent d'investissement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

Approuve le budget primitif 2021 du lotissement Les Fumis tel qu'il est présenté par Monsieur le Maire.

## **REVISION ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES EAUX PLUVIALES**

**Considérant ce qui suit :**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités, Grand Cognac est devenue obligatoirement compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GÉPU), au sens de l'article L. 2226-1, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire.

Antérieurement à cette date, la GÉPU relevait des communes avec des niveaux d'exercices de la compétence très variables et un niveau de connaissance patrimoniale souvent peu exhaustif quant au nombre ainsi qu'à la nature des installations et des ouvrages sur leur territoire.

En raison de la méconnaissance d'une partie du patrimoine, l'agglomération a lancé une étude inventaire en vue d'acter le niveau de transfert de charges associées qu'elle finance pour un montant prévisionnel de 240 000 € TTC.





Dans un objectif de bonne administration et en attendant le résultat de cette étude et la mise en place d'une gestion pérenne, Grand Cognac a proposé de déléguer, par convention, une partie de la compétence de GEPU à l'ensemble des communes de son territoire.

La compétence est donc exercée au nom et pour le compte de l'agglomération délégante, par chaque commune.

La convention, conclue entre les parties et approuvée par délibération concordante, précise la durée de la délégation et ses modalités d'exécution. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et définit le cadre de la délégation.

Pour permettre aux communes d'exercer cette compétence pour le compte de l'agglomération, Grand Cognac verse annuellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, 12 € par habitant sur la base de la population municipale de 2020 :

4 € par habitant au titre du fonctionnement,  
8 € par habitant au titre de l'investissement.

Compte-tenu des éléments exposés, la CLECT a adopté la méthode d'évaluation des charges transférées lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020, à l'unanimité des voix. Le rapport 28 a établi de fixer le montant des charges transférées sur la base du versement annuel consenti aux communes, soit 4€ par habitant au titre du fonctionnement et 8€ par habitant au titre de l'investissement.

## **Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVENT les montants forfaitaires énoncés ci-dessus dans le cadre d'une révision libre des attributions de compensation ;

APPROUVENT la révision de l'attribution de compensation de la commune qui en découle :

4,00 € au titre de l'attribution de compensation de fonctionnement ;

8,00 € au titre de l'attribution de compensation d'investissement ;

## **COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE A GRAND COGNAC INVESTISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réflexion du schéma de mutualisation des services, la réflexion s'est portée sur les travaux de voirie dans les communes éligibles au FDAC (fonds départemental d'aide aux communes) ; les groupements de communes étant éligibles chaque année pour la moitié de leur voirie.

La commune de Bourg-Charente s'est déclarée intéressée pour la réalisation des travaux de voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac – programmation 2021.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux de voiries mutualisés sur la commune et présente le devis :

route des Sables - enrobé

Le montant prévisionnel de cette opération est 43.362,00 euros TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur cet ouvrage dont la réalisation sera confiée à la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal

A délibérer sur ce projet,

A l'autoriser à conclure une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, précisant les droits et obligations de chaque partie.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**





Approuve la réalisation de l'opération située sur la route des Sables (enrobé), dont le montant est estimé à 43.362,00 euros TTC,

## SEANCE DU 16 AVRIL 2021

### VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2021

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour les attributions de subvention au titre de l'année 2020. Le conseil municipal vote le montant des subventions ci-dessous pour un montant total de : 10 077,80 euros

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2020	2021
Comite des fêtes	5760.00 €	5760.00 €
Associations des Parents d'Elèves	720.00 €	720.00 €
Pétanque	200.00€	200.00€
Société de Chasse	350.00 €	350.00 €
Association du petit Patrimoine	1000.00 €	1000.00 €
Association du Marais	250.00 €	0.00 €
3eme Age	/	/
Histoire et Culture à Bourg-Charente	1000.00 €	500.00 €
Goule de Fripouille	/	500.00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>9 280.00 €</b>	<b>9 030.00€</b>

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	2020	2021
Association des Maires de France	44.50 €	44.50 €
Association des Maires de Charente	337.30 €	337.30 €
AMFR	56.00 €	75.00 €
CAUE	70.00 €	70.00 €
GDON	150.00 €	150.00 €
Fondation du patrimoine	50.00 €	50.00 €
Villes et Villages Fleuris	90.00 €	90.00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>797.80 €</b>	<b>816.80 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 077.80 €</b>	<b>9 846.80 €</b>





Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur SOURISSEAU Jérôme, Président de l'association HISTOIRE ET CULTURE DE BOURG-CHARENTE et Monsieur NOUVEAU Rodolphe, Président du Comité des Fêtes, sortent de la salle du conseil. Ils ne participent pas au vote et quittent la séance.

## **Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :**

- acceptent et valident les attributions de subventions au titre de l'année 2020 pour les différentes associations mentionnées ci-dessus ;

## **DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 26 mars 2021 de l'entreprise Cabanne et Fils concernant leur demande d'agrandir leur site d'exploitation et de l'engagement pris auprès de la Préfecture dans le cadre du risque d'explosion et d'incendie.

Il informe le Conseil Municipal que la société, ayant acquis dernièrement les parcelles AE 25 et AE 26, souhaite le déclassement du dernier tronçon de la voie communale dont l'ensemble des parcelles et de la voirie d'accès appartient au domaine privé de l'entreprise (cf plan joint).

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

## **Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :**

- décide le déclassement du dernier tronçon de la voie communale, de la parcelle AE 170 jusqu'à l'intersection de la rue des Distilleries ;

## **VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier en date du 26 mars 2021 de l'entreprise Cabanne et Fils concernant leur demande d'acquérir la parcelle AE 37, propriété de la commune.

Monsieur le Maire expose brièvement le souhait de l'entreprise d'acquérir cette parcelle (cf plan joint). Ce projet consisterait à l'achat de la parcelle AE 36 afin de sécuriser l'ensemble du site par la construction d'un mur de clôture sur la parcelle AE 37.

## **Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :**

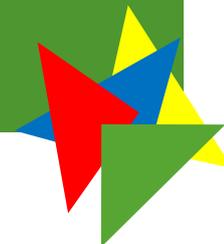
- refuse la vente de la parcelle AE 37 à l'entreprise Cabanne et Fils ;

## **SEANCE DU 10 MAI 2021**

## **STAGIAIRISATION D'UN AGENT AU SERVICE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le contrat de **Madame BEAUFORT Warren** arrive à échéance le 31 mai 2021. Cet agent donnant entière satisfaction, Monsieur le Maire propose de nommer **Madame BEAUFORT Warren** stagiaire du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 à raison de 28h00 par semaine, Indice statutaire 354/332. Dès sa nomination, **Madame BEAUFORT Warren** sera affiliée à la caisse CNRACL.

Elle effectuera en cette qualité un stage d'un an (éventuellement prorogeable, pour une période d'une durée au maximum égale à la première), à l'expiration duquel elle pourra être titularisée sous réserve qu'elle ait suivi la formation d'intégration.



Monsieur Le Maire pourra avant sa titularisation, mettre fin au stage de **Madame BEAUFORT Warren** pour insuffisance ou manquement professionnel.

Les décisions éventuelles de prorogation de stage ou de licenciement interviendront après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

## **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- Accepte la nomination de Madame BEAUFORT Warren en tant que stagiaire en vue de sa titularisation.

## **DM N° 1 : FACTURE EXTINCTEURS ET DEFIBRILLATEUR SDF**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la prévision budgétaire 2021 pour l'opération « EQUIPEMENTS ESPACE CULTUREL » est insuffisante.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser la facture d'investissement de SICLI.

<b>Chapitre</b>	<b>Article et/ou opération d'investissement</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant des crédits ouverts avant DM</b>	<b>Décision modificative</b>	<b>Montant des crédits ouverts après DM</b>
21	Immobilisations corporelles	21568/op° 264- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	440	+ 199	+ 639
21	Immobilisations corporelles	2188/ op° 264- Autres immobilisations corporelles	49.000	+ 216	+ 49.216
020	Dépenses imprévues en investissement	020 Dépenses imprévues	9.360,74	- 415	+ 8945,74

**Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

Acceptent le virement de crédits.

**SEANCE DU 7 JUILLET 2021**

## **PROPOSITION DEFINITIVE AMENAGEMENT FONCIER DES BALLASTIERES**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier, le Département de la Charente a institué une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) dans les communes de Bourg-Charente, Mainxe-Gondeville et Segonzac.

Par délibération en date du 26 novembre, la Commission intercommunale d'aménagement foncier a proposé que soit mise en œuvre une procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental en zone forestière et en valeur vénale dans les communes concernées.



Après enquête publique sur le mode d'aménagement, le périmètre et les prescriptions environnementales, menée du 27 janvier au 26 février 2021 inclus, la CIAF a arrêté sa proposition définitive d'aménagement foncier, en sa séance du 31 mai 2021.

**Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil :**

**DECIDENT** de donner un avis favorable sur la proposition de la commission d'aménagement (CIAF).

## **TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE AU 01/01/2022**

Monsieur rappelle à l'assemblée que suite au transfert de la compétence des écoles aux communes en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs appliqués par Grand Cognac ont été repris par la commune de Bourg-Charente, à savoir 2,45 euros le ticket de cantine et 1,00 euro le ticket de garderie.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Monsieur le Maire propose d'augmenter le ticket de cantine de 0,15€ et le ticket de garderie de 0,10€.

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité, les membres du conseil décident :**

- d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs suivants :
  - 2,60 Euros pour le ticket de cantine
  - 1,10 Euro pour le ticket de garderie

## **TARIFS DE LA CANTINE POUR LES ADULTES AU 01/01/2022**

Monsieur rappelle à l'assemblée que suite au transfert de la compétence des écoles aux communes en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs appliqués par Grand Cognac ont été repris par la commune de Bourg-Charente, à savoir 2,45 euros le ticket de cantine et 1,00 euro le ticket de garderie.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Monsieur le Maire propose d'augmenter le ticket de cantine pour les adultes de 0,15€

**Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité, les membres du conseil décident :**

- d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tarif suivant : 5,25 Euros pour le ticket de cantine

## **SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021**

### **STAGIAIRISATION D'UN AGENT AU SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le contrat de **Monsieur MAZEAU Jonathan** arrive à échéance le 31 octobre 2021. Cet agent donnant entière satisfaction, Monsieur le Maire propose de nommer **Monsieur MAZEAU Jonathan** stagiaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022 à raison de 35h00 par semaine, Indice statutaire 370/342. Dès sa nomination, **Monsieur MAZEAU Jonathan** sera affilié à la caisse CNRACL.

Il effectuera en cette qualité un stage d'un an (éventuellement prorogable, pour une Période d'une durée au maximum égale à la première), à l'expiration duquel il pourra être titularisé sous réserve qu'il ait suivi la formation d'intégration.

Monsieur Le Maire pourra avant sa titularisation, mettre fin au stage de **Monsieur MAZEAU Jonathan** pour insuffisance ou manquement professionnel.

Les décisions éventuelles de prorogation de stage ou de licenciement interviendront après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.





## Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la nomination de **Monsieur MAZEAU Jonathan** en tant que stagiaire en vue de sa titularisation.

### **ACCEPTATION D'UN DON FAIT A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe que le Comité des Fêtes souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 4600 €. La fête de la St-Jean n'ayant pas eu lieu, le Comité nous verse une partie de la subvention.

Conformément à l'article L 2242-4 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a accepté ce don à titre conservatoire, dans l'attente de la décision du Conseil Municipal.

En effet, l'article L 2242-1 du même code prévoit que le conseil municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs faits à la commune.

Il convient maintenant à l'assemblée d'accepter à titre définitif ce don, effectué sous la forme d'un chèque bancaire.

M. NOUVEAU Rodolphe étant le président de l'association du Comité des Fêtes, il ne prend pas part au vote.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

En vertu de l'article L. 2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Accepte le don non affecté de 4600 € réalisé par le Comité des Fêtes ;
- Charge M. le Maire de procéder à l'encaissement de ce don SANS CONDITION NI CHARGE ;

### **ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA CHARENTE**

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre des missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'au 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération n° 43-423BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération n° 14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération n° 2017-11-R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD 16,

Vu le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

**DECIDE** d'adhérer à compter du 06 juin 2019 :

Au volet **ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE** de l'ATD16, l'agence technique de la Charente,

**APPROUVE** les statuts de l'Agence,

### **DESIGNE**

Madame MARBACH Alcinda, comme sa représentante **titulaire** à l'Agence,  
Monsieur BALLOUT Jean-Luc, comme son représentant **suppléante** à l'Agence.





**APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

## **SORTIE DE VEHICULE DE L'INVENTAIRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil le souhait d'un particulier d'acquérir un véhicule de la collectivité, une Peugeot 106, qui ne sert plus.

En effet ce véhicule servait de Taxi pour les habitants avant que Grand Cognac propose une offre similaire qui à conduit à l'arrêt de ce service et la fermeture du budget « Transport » de la collectivité.

Monsieur le Maire propose de sortir le véhicule de l'inventaire communal.

### **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- Acceptent la vente du véhicule, Peugeot 106.

## **DM N° 8 : DEPENSE MATERIEL INFORMATIQUE EN COMPLEMENT POUR ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un achat complémentaire de 2 ordinateurs portables est nécessaire pour l'école primaire.

La prévision budgétaire 2021 pour le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » est insuffisante.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser l'achat de 1 437,60 € de matériel informatique pour l'école primaire.

- C) 2183-275 : + 1.437,60
- C) 020 : - 329,60.
- C) 6067 : - 1.108,00
- C) 021 : +1.108,00
- C) 023 : + 1.108,00

### **Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

Accepte le virement de crédits.

## **SEANCE DU 01 DECEMBRE 2021**

## **DM N°14 ACHAT TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les crédits du compte 2158 opération n°284 sont insuffisants.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante :

- c) 2158-284 : + 815,00 Dépense
- c) 020 : - 815,00 Dépense

### **Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- adopte la proposition de Monsieur le Maire,

## **REEVALUATION DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains loyers de la commune peuvent faire l'objet d'une augmentation en 2022 selon la base de l'indice de référence des loyers en vigueur.





Il demande l'autorisation aux membres du conseil de procéder à l'augmentation des loyers suivants pour le 1<sup>er</sup> janvier :

Une augmentation de loyer aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour Mr PLAGNARD Jean 10 rue des écoles selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

Une augmentation de loyer aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le logement 13 rue de la gare selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

Une augmentation de loyer aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour Mr MILLON Ludovic 3 rue de l'église selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

Une augmentation de loyer aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour Mr CHOLLET Donovan 3 rue de l'église porte 1 selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

Une augmentation de loyer aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour LORIDAN Laura 10 rue des écoles selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

Une augmentation de loyer aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour BRISSON Sébastien 12 place du Port selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

Une augmentation de loyer aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour CANTIN RAYNAUD 2 route de Cognac selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

Une augmentation de loyer aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le logement 12 place du port selon l'indice de référence des loyers en vigueur.

## **Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :**

Acceptent l'augmentation des loyers concernés pour l'année 2022

## **PROPOSITION SERVICE DE CONCIERGERIE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société JG CONCIERGERIE 16 est venue se présenter en mairie et proposer un service de conciergerie pour le logement situé 12 place du Port.

La commune est propriétaire de cet ensemble immobilier, cadastré AI 63, situé au-dessus de la Maison du Passeur, dénommée communément le « multiple ».

Ce logement sera vacant au 1<sup>er</sup> février 2022. La société propose de louer ce dernier pour un montant de 301,46€ à l'aide d'un bail 3-6-9 avec autorisation de sous-location à des fins touristiques.

Monsieur le Maire précise que ce logement intéresse également un salarié travaillant sur la commune et demande au Conseil de se prononcer sur son affectation.

## **Le Conseil municipal à la majorité des membres présents :**

- accepte la location du logement au salarié travaillant à Bourg-Charente,

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2020 GRAND COGNAC**

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de Grand Cognac en date du 4 novembre 2021 ;





Considérant que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement durant l'année passée ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus ;

Considérant que le Président de Grand Cognac a communiqué à chaque commune le rapport d'activités 2020 de Grand Cognac, dont le contenu a été présenté aux conseillers communautaires lors de la réunion du conseil communautaire du 4 novembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2020 de Grand Cognac ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DETR 2022**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la collectivité peut demander à l'Etat la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'exercice 2022, dans le cadre de la rénovation de la salle du 3<sup>ème</sup> âge en salle associative ou louée.

Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux à effectuer.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, les membres présents, à l'unanimité :

- adoptent la proposition de Monsieur le Maire,

## **APPEL A PARTICIPATION - DICRIM**

Les communes du Territoire à Risque Important d'inondations Saintes-Cognac-Angoulême sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et ont obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné aux administrés. Le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune ».

EPTB Charente a fait part d'un projet de groupement de commandes pour la réalisation de DICRIM. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le Conseil est invité à délibérer sur la proposition de participation au groupement de commandes pour la réalisation de DICRIM sur notre commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : D'accepter la participation de la commune au DICRIM ;

## **CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la mairie a reçu plusieurs doléances concernant la prolifération de chats errants sur l'ensemble du territoire communal.

Après des recherches de participations financières extérieures, l'association 30 millions d'amis propose de soutenir notre gestion des populations de chats errants à l'aide d'une convention.

Cette dernière propose une aide de 50%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, au coût d'une castration (80€ TTC) – reste à notre charge 40€ TTC et d'une ovariectomie (60€ TTC) – reste à notre charge 30€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide : D'accepter la convention de 30 millions d'amis ;



# NOS ÉCOLES

## Des nouvelles de nos écoles !

C'est de nouveau une rentrée particulière qui s'est faite en septembre avec l'application des règles sanitaires. Cependant, les 86 enfants de nos écoles étaient heureux de se retrouver.

A la maternelle de Veillard, Maitresse Frédérique Dolimont, l'ATSEM, Patricia Quintard-Patrat et Aurélie Benoit accueillent cette année 23 élèves (3 en toute petite section, 8 en petite section et 11 en moyenne section). Ils sont 64 à l'école primaire : 8 GS et 15 CP avec Annie Burette, 9 CE1 et 12 CE2 avec Chantal Guérin et 11 CM1 et 9 CM2 avec Sandrine Couprie. C'est Olivia Villard qui prépare les repas avec l'aide de Laura Loridan qui s'occupe également de la garderie. Nathalie Dumont a rejoint l'équipe pour effectuer le ménage des classes et la surveillance de la pause méridienne.

Plusieurs projets rythment ce début d'année. A la maternelle, les enfants ont accueilli le spectacle « Tim et Nina » le lundi 18 octobre à travers lequel ils ont découvert différentes langues et cultures.

A l'école primaire, les 3 classes ont débuté depuis le mois de novembre un projet percussions corporelles avec un intervenant qui les prépare tous les jeudis après-midi avant un spectacle final.

En octobre, ils ont aussi reçu la visite de l'artiste Joyce Tapé et de son musicien dans le cadre du projet annuel « Du champ au chant » sur lequel une cinquantaine de classes de Grand Cognac travaille et qui aboutira à une belle présentation en fin d'année scolaire lors de Blues passion.

Les classes de GS-CP et de CE1-CE2 travaillent avec Charente Nature sur le tri et le recyclage des déchets. Quatre interventions sont prévues au cours de l'année.

Les élèves de CM ont la chance de travailler sur le projet « Bulles de Cognac » en partenariat avec les musées de Cognac. Après la visite d'une distillerie traditionnelle à Angeac-Champagne et du musée des arts et du cognac, ils vont concevoir un album de bande dessinée mêlant photographies et dessins, aidés par des auteurs. Pour parfaire leurs connaissances de la fabrication du cognac, ils sont allés voir le déroulement des vendanges chez François Denis et iront bientôt visiter la distillerie de la famille Guionnet.



Les enfants de l'école primaire se sont rendus en octobre au jardin réinventé où Clotilde Courtois nous a accueillis pour nous expliquer sa façon de travailler.

A la maternelle, la fête de Noël s'est déroulée le mardi avant les vacances.

A l'école primaire, deux classes ont été fermées en décembre en raison de cas de covid. C'est donc le jour de la rentrée, le 3 janvier, que la fête de Noël a eu lieu avec la distribution des cadeaux du père Noël.





## Les amis du petit patrimoine

L'association des Amis du petit patrimoine est composée d'une quinzaine de membres bénévoles qui se réunissent le samedi matin pour réaliser des chantiers de restauration.

Ils œuvrent pour la commune en réhabilitant les fontaines, fours à pain, puits... etc.

Depuis janvier 2021, deux nouveaux bénévoles ont rejoint l'association : Philippe et Denis.  
Nous leur souhaitons la bienvenue.

L'association du Petit patrimoine est actuellement en train de finaliser la restauration de la fontaine située à côté de la place du port.

Au printemps, la pose de la ferronnerie sera réalisée, ainsi que l'aménagement paysager.  
Elle sera inaugurée au cours de cette nouvelle année 2022.

Afin de faire vivre les lieux restaurés par l'association, les bénévoles ont participé aux Journées européennes du patrimoine au four à pain du logis de Tilloux.

Les membres de l'association ont donc confectionné des tartes et des pains, vendus à cette occasion.



**La taille de la pierre**



**Nos apprentis pâtissiers**



**La cuisson du pain et des tartes**

Nous espérons continuer à vous voir nombreux au cours de ces journées et moments de convivialité.

**Très bonne année  
2022 à tous !**



# VIE ASSOCIATIVE

## APE BOURG CHARENTE



Membres du bureau		Ecole des enfants
Président	HARDY Yoann	Maternelle / Primaire
Vice-Président	BAIDEZ Mickaël	Primaire
Trésorière	BENOIT AURELIE	Primaire
Trésorier Adjoint	DULLERIT Arnaud	Primaire
Secrétaire	CHAILLAT Marie	Primaire
Secrétaire Adjointe	LAMBERT Emilie	Maternelle / Primaire



### Actions pour l'année 2021/2022 :

**Madeline Bijoux :** Nous avons continué les commandes, une a eu lieu en septembre, une autre au mois de février et une autre avant les vacances d'avril.

**Les Photos** individuelles ou en famille ont été réalisées au bord de la Charente

**Vente de chocolats** en partenariat avec « Initiatives » : les bons de commandes étaient à rendre pour la rentrée des vacances de la Toussaint.



**Journée de Noël :** Nous avons dû annuler la journée ainsi que la boum de Noël. Le Père-Noël a offert à chaque enfant un cadeau ainsi qu'un pochon de chocolats.

**La Benne à cartons de l'APE :** Nous avons continué le partenariat avec le groupe Thiollet. Nous avons déposé des flyers pour tous les habitants de la commune. Voici les dates à retenir pour déposer vos papiers, cartons, livres, pubs, magazines dans la benne :



Du 1 au 3 octobre 2021  
Du 7 au 9 janvier 2022

DU 8 au 10 avril 2022  
Du 2 au 4 Juillet 2022



**Fête des écoles : Samedi 18 Juin.** Comme chaque année, il y aura une kermesse pour nos enfants. Vos idées et suggestions sont bonnes à prendre alors n'hésitez pas à nous contacter.

**Si les conditions sanitaires nous le permettent il y aura une soirée carnaval ainsi que le loto.**

L'APE se mobilise pour récupérer **des bénéfiques, et ainsi financer et participer aux projets des maîtresses.** Nous avons besoin de vous, parents, pour soutenir nos actions & projets.

D'ailleurs, nous vous remercions d'avoir été aussi nombreux à participer pour le moment aux madeleines, photos, chocolats et à remplir la benne.

APE-BOURG-CHARENTE  
bourgcharente.ape@gmail.com

Ou sur FACEBOOK APE Bourg-Charente



# VIE ASSOCIATIVE

## Son et lumière

Après deux années particulières avec la crise sanitaire qui nous a conduit à arrêter le spectacle, l'équipe repart de plus belle pour cette édition 2022. Le thème restera sur l'histoire du cognac mais de nombreuses nouveautés viendront émerveiller les yeux des grands comme des petits. Scène immergée, chevaux qui marchent sur la Charente, feux d'artifice, chevaux de combat, chevaux de trait, danses sur l'eau, jets d'eau, prouesses techniques, cracheur de feu, etc... l'édition 2022 reprendra bien entendu tout cela mais l'arrivée d'un metteur en scène, d'une chorégraphe et d'une compagnie de combat vont amener de nouvelles surprises supplémentaires et spectaculaires. De même, il y a aura des interactions réelles/virtuelles tout au long du spectacle. Vous ne saurez plus où regarder !

Fort de 120 bénévoles, l'association recherche toujours des bénévoles supplémentaires pour tout type de mission (figurants, technique, ...).

**N'hésitez pas à nous joindre au 06 62 10 94 92** si vous êtes intéressé et voulez connaître les modalités.

**Les représentations auront lieu les 14, 15 et 16 juillet 2022.**

Surprenant, époustouflant, impressionnant mais aussi rêves et magie seront les maîtres mots du spectacle.



**SON & Lumière**  
BOURG-CHARENTE

**10 et 11  
JUILLET  
2020**

**LA FABULEUSE  
HISTOIRE DU  
COGNAC**

Entrée 15 Euros \* / 6 € moins de 12 ans  
Possibilité dîner 12 € ( 19 h sur place )  
SPECTACLE 2020 à partir de 22H30  
\* 18 Euros : paiement en ligne et à l'avance.  
17 Euros : paiement le jour du spectacle sur place.

Billetterie : [son-lumiere-bourg-charente.com](http://son-lumiere-bourg-charente.com)

05 45 81 30 25  
Mise en scène : Robert Lecocq - Chorégraphe : Florentine Nuñez

"Affiche de 2020"

## Amicale des boules Bourgeoises

Le Club de Pétanque a en 2021, changé de nom et de statuts. Devenu désormais « l'Amicale des Boules Bourgeoises » ouverte à tous, sans besoin de licence... Comme chaque année, l'été passé, nous avons mis en place les vendredis soirs, à côté du camping, nos petits concours amicaux, toujours vécus dans une ambiance sympathique et conviviale ! Nous espérons, bien sûr, revivre tout cela cet été.

Longue vie à notre Amicale !  
Pour nous rejoindre, vous pouvez vous renseigner au 0545816326



Enfin, nous vous souhaitons une très belle et bonne année 2022.

Au plaisir de vous compter parmi nous !

Alain Montillon



# VIE ASSOCIATIVE

## Permis d'en rire

Voici maintenant deux ans que nous n'avons pu vous retrouver. Dans un premier temps pour cause de la rénovation de la salle des fêtes et puis cette satanée crise sanitaire qui n'en finit plus...



Malgré tout, nous ne nous sommes pas laissés aller. Nous avons travaillé sur notre prochain spectacle. Nous avons hâte de retrouver notre terrain de jeux favori. Afin de célébrer ces retrouvailles avec ce nouveau lieu et nos spectateurs, nous avons imaginé et écrit un spectacle original.

Nous avons élaboré ce spectacle durant de nombreux mois, nous réunissant autour de l'écriture et de la mise en scène.

Nous l'avons intitulé « Permis d'En Rire Inaugure (enfin...) la salle des fêtes de Bourg-Charente.

Nous voulions garder le principe de nos représentations autour d'une pièce « enfants », le Patois et une pièce en français. Malheureusement, au vu des événements dus au Covid, nous n'avons pu garder la pièce « enfants » faute de participant.

Nous vous proposerons donc une soirée réjouissante, faite de surprises où nous vous emmènerons dans une inauguration peu commune...

Nous avons prévu de nous retrouver les 12, 19, 26 Mars et 02 Avril prochain pour nos représentations, mais malheureusement suite aux dernières annonces restrictives, nous avons été contraints de suspendre nos répétitions et donc la préparation de notre spectacle. C'est avec amertume que nous reportons nos représentations, mais nous gardons espoir d'être en mesure de programmer prochainement des dates pour célébrer notre nouvelle salle dans le respect des règles sanitaires, et vous présenter enfin notre saison.

L'espoir, c'est l'attente d'un événement futur dont la réalisation est incertaine. L'espoir, c'est aussi quand on n'accepte pas le présent, et que l'on se projette dans un futur que l'on désire meilleur. Dans ce sens l'espoir est positif car il permet de se battre pour obtenir le but fixé.

N'ayons pas peur de l'avenir, ayons confiance en nous, et gardons autant que ce peu l'espoir de nous retrouver très vite ...

Nous voulons tous que l'aventure continue. La culture, le rire, le rêve, nous en avons tous besoin, cela fait partie de notre ADN, vous nous manquez, nous avons hâte de vous retrouver.

A très bientôt et d'ici là prenez bien soin de vous.

Toute l'équipe de « Permis d'en Rire »

« Pour le meilleur et pour le Rire, c'est avec Permis d'en Rire »



Contact : [permisdenrire16200@hotmail.fr](mailto:permisdenrire16200@hotmail.fr)

Facebook: permis d'en rire.

Olivier Burette-Valérie Evariste

**PERMIS D'EN RIRE**  
**INAUGURE (ENFIN...)**  
**La SALL**  
**des FÊTES**  
**DE BOURG-CHARENTE**  
**COMÉDIE BURLESQUE**  
ÉCRITE, ADAPTÉE ET RÉALISÉE PAR LA TROUPE  
de Permis d'en Rire  
**Dates à Venir ...**  
**pour cause Covid !!!**  
Nous communiquerons les dates dès que possible  
Accès selon les règles sanitaires en vigueur



### LE COMITE DES FETES DE BOURG

*Tout d'abord, le bureau du comité des fêtes vous souhaite une très bonne année 2022.*

*Que dire de l'année passée, nous avons pu faire une seule manifestation (la soirée moules frites le 03 juillet 2021) qui a été franc succès.*

*Nous vous remercions de votre aide et de votre présence.*



*Nous avons programmé le réveillon 2021, avec la crise sanitaire nous n'avons pas pu le réaliser. Nous vous attendons pour le réveillon de 2022 !*

#### LE BUREAU :

Président : **Rodolphe NOUVEAU**  
Secrétaire : **Catherine MARCELLY**  
Trésorier – adjoint : **Ludovic BOUCHET**  
Trésorière : **Anne POUPEAU**  
-----

#### Planning de l'année :

**Le 24 – 25 – 26 juin 2022 Fête de la St Jean**  
**Le samedi 10 septembre 2022 La brocante**  
**Le samedi 31 décembre 2022 Réveillon de la Saint Sylvestre**

Le président : Rodolphe Nouveau  
tel 06.60.34.27.68

E Mail : [rodolphe.nouveau@laposte.net](mailto:rodolphe.nouveau@laposte.net)

Facebook : [comitedesfetes\\_bourgcharente](https://www.facebook.com/comitedesfetes_bourgcharente)

### Prenez soin de vous et à bientôt

## Société de chasse

Les années se suivent et se ressemblent, cette année on ne nous a pas empêcher de chasser pendant un mois et demi. Je tiens à remercier toute l'équipe qui m'entoure, les jeunes qui ont mis en place des cultures à gibier qui assurent du couvert et de la nourriture pendant les périodes hivernales. Celles-ci sont utiles à la pollinisation au printemps et en été. Nous avons aussi en projet de réinstaller des abreuvoirs pendant les périodes sèches. Les anciens ne sont pas en reste, en participant aux tâches de fonctionnement et en cuisinant notre gibier. Cette année nos activités seront réduites, mais nous organiserons malgré tout notre sanglier à la broche le samedi 23 Juillet et participerons au repas des aînés. Nous avons aussi en projet un concours de trompe à l'église. Nous voudrions vous présenter tous nos vœux pour cette nouvelle année et la meilleure santé possible.

Le président : Phillippe MERLIERE



## Goules de Fripouilles

*Tout d'abord, bonne année 2022 à toutes et à tous de la part de l'Association.  
Que vos souhaits soient exaucés et que cette nouvelle année puisse  
vous être favorable !*

**20,21 – 27,28 Novembre 2021**

Tous les bénévoles ont été enchantés de pouvoir créer ce marché de Noël qui comportait différents stands. Bois, bijoux, sacs, pineau, cognac, café, des objets de toutes sortes, des couturières présentaient leurs jolies et utiles créations. Nous avons eu des objets personnalisés, des ornements pour les fêtes ...Vraiment, que de belles choses.

Les membres de l'Association ont tenu un bar avec des crêpes qui se sont très bien vendues, mais aussi un loto qui a bien fonctionné. (toutes les cases étaient gagnantes) !

L'Association, malgré le pass sanitaire et les marchés alentours a réussi à faire quelques bénéfices au profit de la recherche médicale.

Les calendriers de l'avent vont être revus et repensés grâce à vous tous qui nous avez aidés ainsi que les lots et objets de Goules de Fripouilles. L'an prochain ... On recommence mais cette fois, le marché se tiendra sur une ou deux journées. Cela sera suffisant.

Nous avons été heureux de créer ce premier marché qui nous aura permis de retrouver les personnes de la commune et de pouvoir échanger avec vous tous.

Nous recherchons une solution pour trouver une salle chauffée et accessible aux personnes handicapées et /ou âgées suite aux nombreuses demandes qui nous ont été faites lors de cette manifestation. On ne vous oublie pas !

Pour finir, nous sommes également allés tenir un stand au marché de Julienne organisé par Béatrice Mesnard qui nous a fait don de l'emplacement du stand. La journée a été très petite mais nous ne regrettons pas d'avoir participé.



Merci à tous les bénévoles ainsi qu'à la commune pour permettre à l'association de continuer à vivre !



# VIE ASSOCIATIVE

## Evasion 2000 POITOU CHARENTES

Une nouvelle association vient d'arriver sur la commune.  
Son siège social se situe au 21 avenue de la gare à BOURG CHARENTE.

L'association a pour but de se retrouver et voyager entre amis sans contraintes « toujours libre et jamais seul » en moyenne nous organisons un voyage par mois.

Le seize octobre l'assemblée générale de l'association « AUTOCARAVANING EVASION 2000 POITOU-CHARENTES » s'est tenue dans la nouvelle salle des fêtes de la commune, une soixantaine d'adhérents a participé à cette réunion où bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous.

La réunion s'est suivie du verre de l'amitié puis un diner dansant a clôturé la soirée .

Le repas et le service étant assuré par Sébastien VALTEAU et son équipe du « Restaurant Le Passeur ».

-Président DAGET Jean pierre

-Secrétaire DESSET Désiré

-Trésorière LAPOUGE Annick



## RASAP

Nous sommes actuellement une quinzaine de membres passionnés, avec le soutien de quelques entreprises partenaires. Depuis presque 3 ans est née une nouvelle association à Bourg-Charente, le Rassemblement d'Automobiles Sportives Anciennes et Passionnés ou (RASAP).

Elle a été créée par un mécanicien et passionné de voitures :

- Kévin Chaumuzeau, Président de l'association.

Deux autres mécaniciens et passionnés d'automobiles se sont joints à lui :

- Frédéric Ollivier, trésorier de l'association

- Alexandre Mineau, secrétaire de l'association

L'objectif est de créer un rassemblement mensuel d'amateurs de voitures anciennes et sportives, où le côté convivial, le partage de connaissances est mis en avant.

Il est prévu le premier dimanche de chaque mois, sur la place du Port à Bourg-Charente.

Chaque année en septembre, le club organise son rallye « Road Book » de 100 km environ.  
Sont aussi organisées quelques sorties/rallyes et quelques rassemblements festifs au cours de l'année, en collaboration avec la Maison du Passeur à Bourg-Charente sur certains des événements.

Contact tél: 0645969264

E-mail: [rasap16@outlook.fr](mailto:rasap16@outlook.fr)

Facebook: RASAP



# INFOS PRATIQUES

## Boulangerie

**HORAIRES D'OUVERTURE :** lundi – samedi 07h à 13h



## Maison du Passeur

La maison du passeur vous souhaite une bonne et heureuse année ! Sébastien et Magali vous remercient de votre fidélité... En espérant pouvoir tous vous retrouver bientôt pour une soirée !!! Pour information, les timbres amendes et fiscaux sont disponibles au magasin.



## Camping de Bourg Charente



Bonjour à Tous ! Malgré la Covid, nous sommes heureux des bons moments conviviaux encore vécus en 2021 sur le camping avec la mise en place de la Base Nautique canoës, paddles ,barques électriques en location pour campeurs et extérieurs...) La présence de notre fille Mathilde ,qui nous a rejoint dans l'aventure ,nous a énormément aidés et a contribué amplement à la qualité de l'accueil qui nous est chère. Déjà des projets dans la tête et la finalisation de notre nouveau bloc sanitaire pour la saison à venir... Et nous espérons bien sûr, en fonction de l'évolution de la conjoncture sanitaire, pouvoir vous proposer :

- la traditionnelle chasse aux œufs pour fêter l'ouverture du camping pour Pâques

- la fête de la musique en l'honneur du début de l'été Et autres et diverses animations au fil de l'année 2022 que nous vous souhaitons épanouie et joyeuse.



## Le jardin réinventé

Le Jardin Réinventé développe la biodiversité et une agriculture sans produit chimique ni énergie fossile : avoir un impact positif en prenant exemple sur la nature. Vous pouvez y acheter vos œufs et vos légumes bio locaux les mercredi et vendredi en fin de journée (horaires selon saison). Les légumes sont principalement récoltés à la commande.

Nous organisons également des événements et conférences pour les particuliers, écoles et entreprises.



Une question ? N'hésitez-pas à appeler  
Clotilde 06 10 42 76 02

N'hésitez-pas à prendre contact

lejardinreivente



# INFOS PRATIQUES





Services à la personne  
sur tout le département de la Charente

**Ensemble,  
améliorons  
votre quotidien !**



Devis gratuit  
05 45 97 81 30

---

**LIVRAISON de REPAS à DOMICILE**

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



---

**JARDINAGE / BRICOLAGE**

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



[www.presencevertecharente.fr](http://www.presencevertecharente.fr)





**Panneau Pocket**

n°1 en France

Les alertes et informations de votre mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez l'application
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications



## Espace France services

Un Espace France Services a ouvert à Jarnac le 4 janvier dernier. France services est un service public, gratuit, accessible à tous

Nous sommes 2 agents pour accueillir et accompagner les usagers dans leur démarche du quotidien.

Nous pouvons intervenir dans les domaines variés : CAF, CPAM, Impôts, Retraite, MSA, Accès aux droits, Recherche d'emploi, Cartes grises, permis de conduire...

Nous disposons également d'ordinateurs en libre services.

Nous sommes situés au 16 rue Dogliani (ancien groupe médical) à Jarnac.



Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...  
**Les services du quotidien à moins de 30 minutes de chez vous.**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



**FRANCE SERVICES JARNAC**

16 RUE DOGLIANI  
16200 JARNAC  
05 86 19 00 30

Horaires d'ouverture	
lundi.....	14 h - 17 h
mardi.....	9 h - 12 h    14 h - 19 h
mercredi.....	9 h - 12 h
jeudi.....	14 h - 17 h
vendredi.....	9 h - 17 h
samedi.....	9 h - 12 h
1er samedi de chaque mois	








## Un nouveau portail pour les demandes

**INFORMATION GRAND-COGNAC**

### GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

CERTIFICAT D'URBANISME • DÉCLARATION PRÉALABLE • PERMIS D'AMÉNAGER, DE CONSTRUIRE, DE DÉMOLIR...

**GRAND-COGNAC.FR**

► [vivre-et-participer/urbanisme/instruction-du-droit-des-sols](#)

OU FLASHEZ CE QR CODE

Dépôt du dossier à tout moment, inutile de se déplacer en mairie

Plus d'exemplaires papier à imprimer

Suivi en temps réel de la demande

Archivage de l'ensemble des demandes déposées

A noter : il est toujours possible de déposer vos demandes (dossier papier) directement en mairie ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet

Retrouvez tous les renseignements sur : **GRAND-COGNAC.FR**

## Vous avez un projet d'amélioration de votre logement ?

### Vous pouvez peut-être bénéficier d'aides financières...

L'Association SOLIHA Charente intervient dans le domaine de l'amélioration des conditions de logement des personnes les plus fragiles depuis 30 ans.

Forts de notre expérience, nous sommes à vos côtés pour vous accompagner tout au long de votre projet.

Notre volonté : vous apporter

#### DES SOLUTIONS CLES EN MAIN

ASSISTANCE administrative, technique & financière

travaux d'économies d'énergie

- \* Isolation des combles
- \* Isolation des murs
- \* changement de chaudière
- \* changement de menuiseries
- ...

travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap

- \* adaptation du sanitaire
- \* pose d'un monte escalier
- ...

Taux moyen de subventions jusqu'à 50 % du coût HT des travaux

**SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT CHARENTE**

**contactez nous !**  
05-45-95-62-02  
contact.charente@solihha.fr - www.solihha16.fr  
127 rue de Royan 16710 SAINT-YRIEIX

Acteur de l'économie sociale et solidaire, SOLIHA est le premier intervenant en matière d'amélioration de l'habitat

## Accès Mon Territoire pour le public

Suite à la décision de l'arrêt de l'instruction des CU informatifs par le service du droit des sols de Grand Cognac, un accès à Mon Territoire pour le public a été mis en ligne sur le site internet de Grand Cognac.

Cet accès permettra aux administrés de s'informer sur les règlements d'urbanisme en vigueur sur votre commune sur les parcelles qui les intéressent.

Voici le lien vers la page internet de Grand Cognac donnant accès à Mon Territoire :

<https://www.grand-cognac.fr/vivre-et-participer/urbanisme/instruction-du-droit-des-sols>

## Transporte

Afin de faciliter les déplacements des personnes de +de 75 ans

le service de transport à la demande de Grand Cognac Transporte,

S'adapte. Quelle que soit la commune de résidence sur la communauté d'agglomération.

LE SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE DE GRAND COGNAC

Réservé aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite.

**TRANSCOM**  
BOUGEZ EN TOUTE LIBERTÉ

transcom.fr  
agence.transcom@stga.fr

**0800 881 691**

# INFOS PRATIQUES



**calitom**  
service public des déchets  
Bourg-charente

## CALENDRIER 2022 DES COLLECTES DES DÉCHETS - SONT INCLUS LES REPORTS DUS AUX JOURS FÉRIÉS

Vos jours de collecte sont pour les sacs jaunes mardi matin 1 semaine sur 2 à partir du 11 janvier

JANV. 22	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 23	
S1	M1	M1	V1	D1	M1	V1	L1	31 J1	S1	M1 FÉRIÉ	J1	D1	
D2	M2	M2	S2	L2	18 J2	S2	M2	V2	D2	M2	V2	L2 01	
L3	01 J3	J3	D3	M3	V3	D3	M3	S3	L3	40 J3	S3	M3	
M4	V4	V4	L4	14 M4	S4	L4	27 J4	D4	M4	V4	D4	M4	
M5	S5	S5	M5	J5	D5	M5	V5	L5	36 M5	S5	L5	49 J5	
J6	D6	D6	M6	V6	L6	23 M6	S6	M6	J6	D6	M6	V6	
V7	L7	06 L7	10 J7	S7	M7	J7	D7	M7	V7	L7	45 M7	S7	
S8	M8	M8	V8	D8	M8	V8	L8	32 J8	S8	M8	J8	D8	
D9	M9	M9	S9	L9	19 J9	S9	M9	V9	D9	M9	V9	L9	02
L10	02 J10	J10	D10	M10	V10	D10	M10	S10	L10	41 J10	S10	M10	
M11	V11	V11	L11	15 M11	S11	L11	28 J11	D11	M11	V11 FÉRIÉ	D11	M11	
M12	S12	S12	M12	J12	D12	M12	V12	L12	37 M12	S12	L12	50 J12	
J13	D13	D13	M13	V13	L13	24 M13	S13	M13	J13	D13	M13	V13	
V14	L14	07 L14	11 J14	S14	M14	J14 FÉRIÉ	D14	M14	V14	L14	46 M14	S14	
S15	M15	M15	V15	D15	M15	V15	L15 FÉRIÉ 33	J15	S15	M15	J15	D15	
D16	M16	M16	S16	L16	20 J16	S16	M16	V16	D16	M16	V16	L16	03
L17	03 J17	J17	D17	M17	V17	D17	M17	S17	L17	42 J17	S17	M17	
M18	V18	V18	L18 FÉRIÉ 16	M18	S18	L18	29 J18	D18	M18	V18	D18	M18	
M19	S19	S19	M19	J19	D19	M19	V19	L19	38 M19	S19	L19	51 J19	
J20	D20	D20	M20	V20	L20	25 M20	S20	M20	J20	D20	M20	V20	
V21	L21	08 L21	12 J21	S21	M21	J21	D21	M21	V21	L21	47 M21	S21	
S22	M22	M22	V22	D22	M22	V22	L22	34 J22	S22	M22	J22	D22	
D23	M23	M23	S23	L23	21 J23	S23	M23	V23	D23	M23	V23	L23	04
L24	04 J24	J24	D24	M24	V24	D24	M24	S24	L24	43 J24	S24	M24	
M25	V25	V25	L25	17 M25	S25	L25	30 J25	D25	M25	V25	D25	M25	
M26	S26	S26	M26	J26 FÉRIÉ	D26	M26	V26	L26	39 M26	S26	L26	52 J26	
J27	D27	D27	M27	V27	L27	26 M27	S27	M27	J27	D27	M27	V27	
V28	L28	09 L28	13 J28	S28	M28	J28	D28	M28	V28	L28	48 M28	S28	
S29	M29	M29	V29	D29	M29	V29	L29	35 J29	S29	M29	J29	D29	
D30	M30	M30	S30	L30	22 J30	S30	M30	V30	D30	M30	V30	L30	05
L31	05 J31	J31	D31	M31	V31	D31	M31	S31	L31	44 J31	S31	M31	

## DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Pour les habitants de Grand Cognac



- ◆ Valorisez vos restes
- ◆ Réduisez vos déchets
- ◆ Produisez votre engrais

- ◆ 400L gratuit
- ◆ 600L à 15€
- ◆ 800L à 30€



Sur réservation auprès du service prévention des déchets de Grand Cognac

prevention-dechets@grand-cognac.fr

05 17 22 20 04



### JE TRIE DÉJÀ DANS MON SAC JAUNE

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour nous permettre de trier encore plus.



toutes les briques, cartons, papiers, journaux, enveloppes



toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal



toutes les bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda...



tous les flacons de produits de toilette et de produits ménagers vides

### NOUVEAU!

Vous pouvez désormais trier la totalité des emballages en plastique.



toutes les barquettes



tous les pots et boîtes



tous les sacs et sachets



tous les films

Pas besoin de les laver... il suffit qu'ils soient bien vidés!

### TOUJOURS DANS LE CONTENEUR À VERRE



bouteilles, pots et bocaux en verre



### PAS GRAND CHOSE DANS MON SAC NOIR

lingettes, emballages sales, couches, vaisselle cassée, objets...



